



Conditions générales (CG) des prestations en ligne de la Commune de Lausanne

Du : 30.01.2014

Entrée en vigueur le : 30.01.2014

Etat au : 30.01.2014

Conditions générales (CG) des prestations en ligne de la Commune de Lausanne

1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après *les CG*) règlent les rapports juridiques entre la Commune de Lausanne (ci-après la *commune*) et les utilisateurs des prestations en ligne (ci-après respectivement l'*utilisateur* et les *prestations en ligne*) mises à disposition par la *commune* dans le cadre de l'utilisation par ces derniers d'un compte utilisateur (ci-après le *compte*) et des *prestations en ligne*.

2 – Objet du contrat

Le contrat porte sur la mise à disposition d'un compte utilisateur (ci-après le *compte*) permettant l'accès et l'usage des *prestations en ligne*. L'acceptation d'éventuelles conditions générales spécifiques à des prestations particulières demeure réservée.

3 – Conclusion, durée et fin du contrat

- ¹ Le contrat entre la *commune* et l'*utilisateur* est conclu à l'ouverture du *compte*.
- ² Font partie intégrante du contrat le formulaire d'*inscription* en ligne, les *CG* ainsi que les conditions générales d'utilisation (CGU) du site internet de Lausanne (www.lausanne.ch) en vigueur au moment de l'accès aux *prestations en ligne*.
- ³ Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié en tout temps, par l'une ou l'autre des parties.
- ⁴ La résiliation du contrat entraîne la fermeture du *compte* et met fin à l'accès aux *prestations en ligne* associées. Tous les autres rapports juridiques entre la *commune* et l'*utilisateur* subsistent, en particulier ceux noués lors de l'utilisation des *prestations en ligne*.
- ⁵ Un *compte* est
 - a) actif après validation de l'adresse email. L'*utilisateur* est tenu de maintenir les informations de son *compte* à jour, notamment son adresse email ;
 - b) supprimé après 7 jours s'il n'est pas activé ;
 - c) bloqué après 30 jours si l'adresse email est erronée ;
 - d) bloqué après 720 jours consécutifs sans utilisation.
- ⁶ Le mot de passe du *compte* doit être changé au moins tous les 360 jours, dans le respect des critères de complexité minimaux. A défaut le *compte* sera bloqué dès le 361^{ème} jour après expiration du mot de passe.

4 – Modification du contrat

- ¹ La *commune* se réserve le droit d'adapter en tout temps les conditions du contrat. Dans un tel cas, une nouvelle version des *CG* est soumise à l'*utilisateur* lors de la prochaine utilisation du *compte*.
- ² La *commune* peut, en tout temps unilatéralement et sans autres formalités, modifier l'aspect, le contenu et les fonctionnalités du *compte* ou des *prestations en ligne*.

5 – Données transmises par le client

- ¹ L'*utilisateur* s'engage à transmettre à la *commune* des données exactes et complètes. Il est également responsable de les mettre à jour *sans délai*.
- ² Il veille à utiliser les *prestations en ligne* et le *compte* dans le respect de la loi, en particulier des dispositions réprimant la soustraction des données (art. 143 et 179novies du Code pénal suisse - CPS), la pornographie dure (art. 197 CPS), les infractions contre l'honneur (injure, calomnie, etc.). Tout cas d'abus dans cette utilisation pourra entraîner la fermeture du *compte*, la résiliation du contrat et l'ouverture de procédures judiciaires.
- ³ Les données signées électroniquement en utilisant une clé SuisseID sont réputées respecter la forme écrite en regard de la loi sur la signature électronique.

6 – Données et foi publique

Les données diffusées dans le cadre des *prestations en ligne* sont réputées dépourvues de foi publique et de présomption d'exactitude.

7 – Limitation de responsabilité

La *commune* s'efforce d'assurer une disponibilité optimale des *prestations en ligne*. Toutefois, elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages, quels qu'ils soient, résultant de la consultation, de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le *compte* ou les *prestations en ligne*.

8 – Clés d'accès et de légitimation

- ¹ L'*utilisateur* doit conserver secrètement ses clés d'accès au *compte* (par exemple son mot de passe) et ne pas les divulguer à de tierces personnes pour des raisons de confidentialité et de sécurité.
- ² L'*utilisateur* ne doit divulguer ses clés de légitimation qu'à des mandataires ou tierces personnes autorisés. La *commune* n'assume en aucun cas la responsabilité des actes de ces personnes accomplis dans le cadre d'utilisation des *prestations en ligne*.
- ³ La *commune* décline toute responsabilité et en cas d'utilisation du *compte* et/ou d'accès à des données par un tiers non autorisé.
- ⁴ En cas d'identification par l'intermédiaire d'un fournisseur d'identité tiers (Google, Facebook, SuisseID, etc..), les conditions d'utilisation de ce dernier s'appliquent entre lui et l'*utilisateur*.

9 – Conditions techniques

- ¹ Il appartient à l'*utilisateur* de mettre en place les installations techniques compatibles (matériel informatique, système d'exploitation, navigateurs, connexion internet etc.) permettant l'accès aux *prestations en ligne*.
- ² L'*utilisateur* est responsable de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité de son système informatique (logiciels antivirus, pare-feu, etc.). Il veillera en particulier à effectuer les réglages de sécurité usuels de son système.

10 – Traitement et protection des données personnelles

- ¹ Les données personnelles de l'*utilisateur* sont traitées dans le cadre de l'exécution du contrat et des autres relations juridiques entre l'*utilisateur* et la *commune*, conformément à la législation sur la protection des données.
- ² L'*utilisateur* dispose d'un droit d'accès aux données personnelles le concernant.

- ³ La *commune* prend toutes les mesures adéquates afin d'empêcher des tierces personnes d'accéder aux données personnelles de l'*utilisateur* sans le consentement explicite de ce dernier, sauf si des dispositions légales le prévoient.
- ⁴ En cas d'identification par l'intermédiaire d'un fournisseur d'identité tiers (Google, Facebook, Suisseid, etc.), la commune n'assume aucune responsabilité dans le traitement et la protection des données récoltées par celui-ci.

11 – Droit applicable et for

- ¹ Le contrat est soumis exclusivement au droit suisse.
- ² Le for est à Lausanne, sous réserve de fors impératifs.

Pour la Municipalité :

Le syndic :
D. Brélaz

Le secrétaire :
S. Jaquenoud